



# Syndicat Pénitentiaire des Surveillants

100% Surveillants

Centre de Détention de  
CHATEAUDUN



## REMISE DE DEMANDES D'EXPLICATION...

Dimanche 1<sup>er</sup> août 2022 : Des Surveillants ont vérifié les cours de promenades en début et au milieu de service. La vérification après la dernière promenade n'a pas été effectuée, d'une part, suite au retard pris en raison d'un courrier (et non d'une note officielle), précisant que les agents doivent sortir les détenus des promenades 5 par 5, d'autre part, à cause du manque d'effectif : 3 agents seulement à 13 heures. Or, pour la sécurité au Bâtiment A, une note de service stipule que les agents doivent être toujours au nombre de 6.  
**Cherchez l'erreur !**

Le lendemain, les mêmes agents étaient également de service au bâtiment A. L'un d'entre eux, aux « **cheveux gominés** » a signalé par le biais d'une observation sur « GENESIS » que le grillage de la cour de promenade A Sud est endommagé, pouvant laisser passer un bras uniquement « **et non une personne** » !

Suite à cette observation, les Surveillants du bâtiment A, ont appris qu'ils étaient convoqués par la direction (D.R.H.) à 13h00, à la fin... de leur service. Au passage, on précisera que ceux qui étaient de nuit en suivant, repasseront pour faire la sieste. Durant cet entretien, les Surveillants ont appris qu'ils recevront une demande d'explication pour avoir mis en danger l'établissement, car ils n'ont pas vu le grillage endommagé, lors de leurs rondes.

## ... OU D'UNE LETTRE DE FÉLICITATION ?

L'agent rédacteur de l'observation a été félicité par le gradé de roulement mais aussi par le directeur qui a fait les entretiens de 13h00. En effet, ce dernier a expliqué que « **c'est un mal pour un bien puisque ces mêmes failles de sécurité ont pu être décelées aussi sur les autres bâtiments** » !

Mieux encore, l'écrit de l'agent permet d'appuyer l'observation consignée par GEPISA le 26 juillet 2021 à 09h29 ! OUI OUI ce même panneau du grillage de la cour de promenade A Sud a déjà fait l'objet d'une observation !

Pour le SPS, il est clair que les Surveillants n'ont pas à recevoir une demande d'explication sachant que ce problème a été remonté par le privé. Le SPS espère bien plus qu'une félicitation de vive voix adressée à l'agent qui a réalisé l'écrit, et qui a donc permis de remettre au goût...du jour, une observation qui était partie aux oubliettes !!

Les choses... étaient pourtant simples à comprendre au départ, pour que les réparations soient effectuées. Mais plutôt que les bonnes décisions, il semblerait qu'il soit plus simple de faire des surveillants, des coupables tout désignés.

Pour conclure, d'aucuns ne saurait prendre la défense des agents «incriminés », le SPS, lui, fera toujours preuve de loyauté **envers les Surveillants** ...

Le bureau local, le 04 août 2021.